



communiqué de presse

## Gerecht Fraepaien Keen Täschegeld

En 1974, un règlement grand-ducal instituait l'obligation pour les employeurs d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

**En 2009, le Luxembourg recense un écart salarial brut horaire de 15%<sup>1</sup> entre femmes et hommes. L'inégalité salariale entre femmes et hommes est une discrimination fondée sur le sexe !**

Le Gouvernement actuel entend sensibiliser les employeurs et leur propose des aides afin de leur permettre d'identifier et de combattre les inégalités de salaires entre femmes et hommes au sein de leurs structures. Le Conseil National des Femmes (CNFL), tout en soutenant le principe de la sensibilisation, ne conçoit pas que l'action du pouvoir public se limite à une sensibilisation à respecter la loi. Il est d'avis que, tout comme il en est pour toute obligation légale, l'obligation de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale entre femmes et hommes **doit** être respectée.

Le Gouvernement annonce son intention à « *inciter les entreprises à une obligation de résultat* ». Il est donc prévu d'inciter les entreprises à respecter une obligation.

Le CNFL revendique depuis de nombreuses années l'institution d'une obligation de résultats en la matière. **Il se prononce également pour l'établissement obligatoire d'un plan d'égalité entre femmes et hommes dans toute convention collective.**

L'égalité de salaire est un droit. Sa violation est illégale.

Le 20 mars 2010, le CNFL organisera le premier « **Equal Pay Day** » au Luxembourg. Des stands seront installés de 11 à 17 heures dans les zones piétonnes des villes de Diekirch, d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg.

Le CNFL lance un appel à toutes et tous de soutenir ses revendications en adhérant à la pétition : « **Egalité de salaires entre femmes et hommes – Nous voulons des résultats** » qu'il lance en cette journée.

Luxembourg, le 15 mars 2010

<sup>1</sup> [http://www.mega.public.lu/actions\\_projets/ecart\\_salaire/index.html](http://www.mega.public.lu/actions_projets/ecart_salaire/index.html)

CNFL- association sans but lucratif - [www.cnfl.lu](http://www.cnfl.lu)

Adresse : 2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg ■ C.C.P.L. IBAN LU 92 1111 0469 3988 0000

RCS Luxembourg F1571 ■ Tél. : +352 29 65 25 ■ Fax +352 29 65 24 ■ e-mail : [anik.raskin@cnfl.lu](mailto:anik.raskin@cnfl.lu)

